

Décision portant nomination du secrétaire général

Le président de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet,

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-15 à L. 331-19, R. 331-9 à R. 331-14,

Vu le décret du 6 janvier 2012 portant nomination à la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet,

Vu la délibération n°2016-01 du 10 février 2016 portant élection du président de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet,

Vu la vacance de poste de secrétaire général publiée en date du 30 juin 2016,

Vu la décision du président portant nomination de Monsieur Jean-Michel Linois-Linkovskis en tant que secrétaire général en date du 23 janvier 2017,

Vu le contrat de détachement de Monsieur Jean-Michel Linois-Linkovskis entrant en vigueur le 1^{er} février 2017,

Le collège informé,

DECIDE :

Art. 1^{er} – Jean Michel Linois-Linkovskis, contrôleur général économique et financier de 1^{ère} classe, est nommé secrétaire général de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet à compter du 1^{er} février 2017.

Art. 2 – La présente décision sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet.

Fait à Paris, le 23 janvier 2017



Le président,
Christian Phéline